Gratuit, dons appréciés. Abonnement : 0.69 euros en timbre par numéro (gratuit pour les détenu-e-s). Soutien : chèque à l'ordre de Maloka.

En faisant ce geste machinal et hautement déconseillé consistant à allumer son téléviseur vers 20h pour savoir ce que l'institution médiatique juge bon de nous faire savoir, on étouffe sous le poids du tout sécuritaire. C'est que la sélection doit se faire en fonction des besoins du moment, jusqu'à ce que le langage du Pouvoir retentisse dans la bouche d'une population parfaitement formatée. Car qui actuellement n'est plus dupe et refuse de faire cause commune, ou au moins de donner son approbation à la nouvelle croisade contre la petite délinquance ? Sommes-nous donc si déconnectés dès lors que nous marquons nos différences avec cette unanimité aveugle ? Même si rien dans le changement régulier du nom des dominants ne puisse nous faire penser à une quelconque modification de la règle du jeu, force est de constater que le gouvernement actuel a quelque chose à prouver, et que c'est sur les détails qu'il va insister. Le quadrillage déjà amorcé des quartiers populaires, le déploiement des nouveaux GIR censés faire trembler les inadaptéEs, l'exhibition de quelques politiciens dont les déclarations n'ont dans leur forme plus rien à envier à celles des nazillons du FN, sont autant de tentatives de séduire cette opinion nouvellement convertie. L'un renforce l'autre.

Loin de nous les velléités ou les prétentions ineptes de représenter ou de parler au nom de qui que ce soit, puisque l'exigence du Tolérance Zéro est partagée aussi bien par les riches que par les futures victimes de l'arsenal exécutif ou par leurs relatifs. Les bêlements deviennent des aboiements, une certaine terreur devait saisir les ennemis du pouvoir à la vue des foules dans l'Allemagne des années 30.

Nous n'avons pas besoin d'un terreau approbateur pour légitimer notre existence, tant pis si même des personnes que l'ont peut croire proches finissent par succomber à cet environnement si malsain. En Hollande, après l'assassinat du fasciste Pim Fortuyn, des squatters d'Amsterdam à qui on avait pourtant rien demandé, sont venus participer aux condoléances généralisées, et ainsi apporter leur pierre à la construction de la nouvelle Hollande forteresse, ultralibérale et raciste. Quels temps irrationnels avons nous atteint lorsque l'élimination d'un politicien d'extrême droite déclenche infiniment plus d'émoi que l'extermination aseptisée des populations du tiers monde, par entreprises interposées, ou lorsque les rassemblements de soutien au défunt et à son organisation réunissent des dizaines de milliers de personnes dans un pays où les manifestations de rue sont si rares. En France, la disparition d'un leader fasciste ferait-elle également oublier à tout le monde les responsabilités de ces personnes ? Devons-nous vraiment être hystériques quand on nous le demande à la télévision, et sourd lorsqu'une énième bavure policière ou un nouveau génocide françafricain n'ont pas été suffisamment étouffés ? Des dernières présidentielles, nous n'avons pas ressenti le moindre besoin d'en faire le sujet principal de ce bulletin, contrairement à tant de compagnons. La distinction manichéenne entre les fascistes et les démocrates est une fraude qui va peut-être pour une fois apparaître avec davantage de limpidité, car les opérations coups de poings de la police se multiplient, et le vent sécuritaire va en défriser plus d'un. L'antifascisme se pratique dans la rue et dès maintenant. Salut aux taulardEs, qui, du fond de leurs cellules ont dû rester bien circonspectEs lorsque la frange démocrate, y compris noire et rouge, a appelé à se rendre aux urnes pour sauver le status quo en péril. La stigmatisation des éternelEs mécontentEs atteint son paroxysme lorsque le meilleur des monde possible glisse vers un fascisme plus direct mais non moins fatal que le présent sécuritaire. Les responsables de cette situation trouvent chez les abstentionnistes le parfait exutoire à leur agonie électorale. Davantage de commentaires signifierait pour nous une perte de temps. Apprenons à réfléchir plutôt qu'à répéter.

Nous voulons une nouvelle fois par ce bulletin communiquer la rage que nous éprouvons devant la plupart des faits que nous relatons. Nous voulons déranger celles et ceux qui trouvent lâchement leur compte dans ce que la démocratie leur offre. Nous sommes des voleurs de bonne conscience et c'est tant mieux.

SUISSE : EXTRADITION DE MARCO CAMENISH

Nous avons reçu des nouvelles pas vraiment bonnes de Marco Camenish (lire sa dernière déclaration dans le #37).

Il a finalement été transféré de l'Italie vers Zürich les mains menottées et les pieds attachés à des barres dans le fourgon. C'est toujours poignets et chevilles liés qu'il a effectué sous escorte le déplacement du fourgon vers sa cellule. Marco a été placé en isolement, l'Etat suisse lui concède une heure de promenade par jour en compagnie d'un autre détenu. Niveau visite, c'est de nouveau très limité et contrôlé : une heure et demi au compte goutte, et exclusivement avec la famille. Il doit attendre la fin des vacances du magistrat qui doit l'interroger pour que sa situation change. Son courrier est bien entendu soumis à un contrôle renforcé et les lettres, au départ ou à l'arrivée, restent une quinzaine de jours « en consigne ».

Nous demandons et invitons tout le monde à écrire à Marco, à lui témoigner votre solidarité en ce moment particulièrement dure.

Marco Camenish, C/O Bezirksanwaltschaft, fur den Kanton Zurich, Molkenstr. 15/17, P'fach, 8026 Zurich – Ch, Suisse

Un email nous a appris une initiative de solidarité avec Marco et un autre détenu, Nicola Bortone, le 1er juin, à proximité du lieu où ceux-ci sont reclus. Voici l'adresse du magistrat responsable de son enfermement : *B.a. Wiederkehr, Bak V C 5, Molkenstrasse 15-17, CH 8026 Zürich, Suisse*. Il s'agit bien sûr de son adresse professionnelle.

LES PERQUISITIONS SE SUIVENT EN ITALIE

12 mai : perquisitions à 6h30 de 6 domiciles de compagnons anarchistes, notamment deux membres de l'ABC, qui décidément ne cessent de se faire harceler par la police. Le mandat a été délivré par le procureur David Mancini, et les habitants se sont fait notifier par les poulets que les articles 272 (propagande subversive), 414 (instigation à la délinquance), 635 (dégradation) et le sempiternel 273 (association subversive) leur permettaient l'opération. Déjà en février l'immonde procureur avait déclenché une série de perquisitions et d'installation de micros espions au laboratoire anarchiste « La Ramaccia » et dans divers domiciles habités par des anarchistes. Même chose quelques jours après la découverte et la destruction des micros par les compagnons. Les mêmes articles du code pénal avaient été présentés aux victimes des fantasmes du procureur, ce qui fait penser qu'une même enquête impliquant 11 anarchistes dans plusieurs villes est actuellement en cours.

COMUNICATO

L'action répressive de magistrats et des flics ne connaît jamais de répit. Après les premières perquisitions effectuées au préjudice des compagnons des Abruzzes, la main visqueuse des membres de la DIGOS de Teramo est également arrivée à Viterbo. En fait, dimanche matin, à 5H a eu lieu une perquisition en rapport avec une compagnon de Pescara mais résidente de fait à Soriano, coordonnée par les flics de Teramo et Viterbo. L'opération est partie des délits relatifs aux articles 270 et 635, qui permettent la perquisition d'habitations ou d'autres locaux même si ceux-ci sont au nom de tiers. Le mandat est parti du procureur de Teramo, dans le but de vérifier la présence de matériel d'information, et surtout de matériel d'instruction pour la confection d'armes et d'engins explosifs. Alors, c'est fini ? L'opération durera plus longtemps ? Maintenant, deux compagnons qui habitaient dans la maison ont été arrêtés, pour la découverte d'une considérable quantité de haschich.

En dehors de cette substance, une grande quantité de matériel imprimé a été saisie, dont nous ne connaissons encore pas grand chose car le procès verbal de la saisie ne précise rien. Mercredi a eu lieu la confirmation de l'arrestation pour l'un des deux compagnons, alors que l'autres a été remis en liberté. On attend maintenant le recours devant le tribunal des Libertés de Rome, qui prononcera son verdict dans les dix jours. Entre-temps, le compagnon devra passer son temps à la prison de Mammagialla à Viterbo. Voici en quelques mots le résumé de ce qui s'est passé.

Nous ne nous étonnons pas de toute cette action répressive. Ceci est leur démocratie, et essayer de l'améliorer ne nous intéresse pas. En temps qu'anarchistes, nous insistons sur notre désire de détruire ces immenses latrines dans lesquelles ils voudraient nous faire vivre. Nous confirmons, si besoin est, notre haine envers ceux qui défendent cette société et s'interposent entre nous et la liberté. Nous profitons de ce communiqué pour réitérer notre complicité envers ces individus qui se battent pour détruire cette société corrompue et oppressante.

I Soliti Anarchici

Infos de dernière minute : il y a 8 mois environ, la compagnon anarchiste Silvia de Bergame a été assignée à résidence, car accusée d'un attentat incendiaire contre un pylône (voir bulletins précédents). Elle a toujours affirmé son étrangeté aux faits. Le 3 juin, alors que soixante dix compagnons, à l'extérieur du tribunal, se solidarisaient avec Silvia, celle-ci a été condamnée à 3 ans de réclusion. Elle restera libre jusqu'à son procès en appel. La condamnation est basée sur la preuve « à l'italienne » de la présence de trois boulons et d'une bombe de peinture spray chez elle.

Un juge de Rome, Loservio, aussi ambitieux que ses collègues, a placé Silvano Pelissero, à peine libéré, dans une enquête sur l'explosion d'une moto piégée le 26 février devant le ministère de l'intérieur. C'est cela qui aurait justifié la perquisition de l'Asilo le mois dernier (rectification par rapport au numéro précédent : il n'y a pas eu d'arrestation lors de cette opération). Silvano était au moment de cet attentat enfermé à la Sermig, et n'en sortait que pour aller travailler selon un trajet fixe et surveillé par des policiers en civil. Sa participation est matériellement impossible. Mais ce juge s'en moque bien. D'ailleurs, il a également placé le détenu Francesco Porcu dans l'enquête. La DIGOS (équivalent de nos R.G.) lui a rendu visite dans sa cellule, et celui ci a été transféré. Voici sa nouvelle adresse : *Via Provinciale S.Biagio, 81030 Carinola CE, Italie.*

SUICIDE EN PRISON : DERNIERES NOUVELLES ET COMMUNIQUES

Loos-les-Lille : Mardi 14 mai, un jeune de 23 ans a été retrouvé pendu dans sa cellule de la Maison d'arrêt de Loos-les-Lille. Il purgeait une peine de huit mois. Nous exigeons que l'Administration Pénitentiaire explique pourquoi ce jeune homme a mis fin à ses jours.

COURRIER D'UN GROUPE DE DÉTENUS DE LA MAISON CENTRALE DE POISSY

Poissy le 9 avril 2000

Monsieur le Directeur,

Notre courrier qui a dénoncé les conditions du suicide de nos deux compagnons est resté sans suite. Vous n'avez pas parlé aux détenus pour les rassurer sur leur détention dans votre établissement. Nous avions hélas raison de ne pas nous illusionner sur votre attitude à l'égard de la « population pénale ». Nous espérons pourtant que cette lettre rencontrera plus d'humanité de votre part.

Nous reprenons contact avec vous pour dire cette fois notre sentiment d'indignation et de honte à propos d'un détenu qui vient de passer vingt neuf ans dans les prisons françaises : Monsieur Serge LEBON ! Il est depuis quelques années dans votre établissement pour une peine qui aurait du prendre fin il y a déjà dix à quinze ans, puisque étant condamné à perpétuité, pour un crime qu'il a largement payé. Mais la perpétuité comme vous le savez ne signifie pas mourir dans les murs d'une prison. La prison ayant contribué à déclencher et aggraver sa maladie mentale il est trop facile maintenant de faire le constat de l'inconséquence d'une politique carcérale, et invoquer votre impuissance à le libérer. Un homme ne se réduit pas à de la chair humaine.

Chaque matin en le voyant dans la cour dans sa tour d'ivoire personnelle, nous avons honte pour cette administration que vous représentez dans l'établissement.

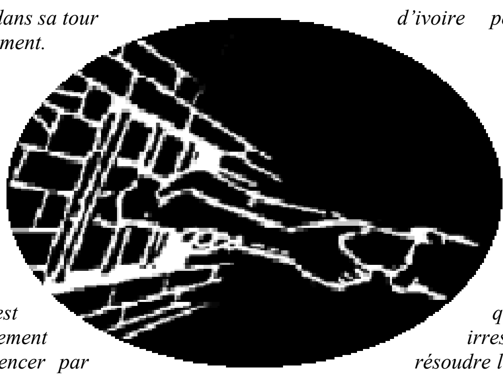

Il vous est difficile aussi dans son cas, dans des propos administratifs de regretter la longueur des peines. L'enjeu dans ce cas n'est pas celui d'un « dossier » à gérer, mais de la fin de vous désolidariser du caractère inhumain d'une langue de bois des juges qui se débarrassent de détenus dans les prisons pour de très très longues années, sans se donner les moyens d'en évaluer les effets.

Au-delà des mots, et plus sérieusement, le cas de Monsieur LEBON fait franchement honte à ce qui nous reste d'humanité dans notre société.

Vous comprendrez donc que vos déclarations faites aux médias à propos d'une supposée « réinsertion sociale problématique » n'est qu'une patate chaude que vous repassez à des fonctionnaires éloignés du terrain, et donc objectivement irresponsables.

Vous devriez, sans coup férir, commencer par résoudre la situation de ce détenu. Cela prouverait à minima que les mots de notre justice ne sont pas vidés de leur contenu. Car 29 ans est simplement un nombre indécent dans ne démocratie telle que la France. Il s'agit dans ce cas d'une mise à mort maquillée de bonne conscience, et donc particulièrement lâche.

Pourriez-vous nous donner la preuve que vous faites ce qui est nécessaire pour mettre fin à la mascarade inhumaine qui garde encore ce prisonnier dans vos geôles ? Car cet homme risque comme vous le savez clairement d'être retrouvé « suicidé » lui aussi, un beau matin. C'est une affaire de simple prévention donc, pour laquelle, nous n'en doutons pas, vous travaillez. Dans l'espoir que vous entendrez ce nouvel appel à raison humaine, Nous vous prions d'accepter nos salutations encore teintées d'espoir.

G.D.

Prison Saint-Paul de Lyon : Dimanche 19 mai, un homme de 36 ans a été retrouvé pendu dans sa cellule de la Prison de Saint Paul de Lyon. Il est décédé dans la nuit de lundi à mardi à l'hôpital de Edouard-Herriot après un état de coma profond.
Nous exigeons que l'Administration Pénitentiaire explique pourquoi cet homme a mis fin à ses jours.

TOTAL DES SUICIDES ET DES MORTS SUSPECTES CONNUS DEPUIS LE 01/01/2002 (36) DETAIL PAR PRISON

C.P. Marseille - Baumettes
21/02 - Suicide d'un homme
C.P. Varennes-Le-Grand
19/02 - Suicide d'un homme de 42 ans
07/05 - Suicide d'un homme de 41 ans en quartier d'isolement
M.A. Bonneville
25/03 - Suicide d'un homme de 21 ans
M.A. Bordeaux-Gradignan
03/01 - Suicide d'un homme de 60 ans
M.A. Colmar
03/05 - Suicide d'un homme de 58 ans
M.A. Fleury Mérogis
16/01 - Suicide d'un homme de 34 ans
M.A. Rouen
08/05 - Mort d'un détenu de 51 ans après une tentative de suicide
M.A. Saint-Brieuc
25/01 - Suicide d'un homme de 27 ans
M.A. Tarbes
25/04 - Mort suspecte d'un jeune homme de 19 ans
M.A. Villeneuve-Les-Maguelone
07/01 - Suicide d'un homme de 25 ans
MA De Loos-Les-Lille
21/05 - Décès d'un jeune homme de 23 ans
Saint-Paul De Lyon
19/02 - Suicide d'un homme de 23 ans
26/04 - Décès d'un mineur de 16 ans
26/04 - Décès d'un mineur de 17 ans
23/05 - Décès d'un homme de 36 ans après une tentative de suicide

COMMUNIQUE

Belgacem SOLTANI serait mort le jeudi 25 avril à la maison d'arrêt de Tarbes - Aucun secours n'est intervenu, seule la constatation du décès a été faite par un médecin de l'UCSA et son corps a été transféré ce jour-là à la morgue de l'hôpital de Tarbes.

Une autopsie a été pratiquée le lundi 29 avril, le substitut du Procureur, M.BOIRON, au parquet de Tarbes, a déclaré dès cet après-midi là avoir tous les résultats. Malgré nos appels, nos demandes pour le rencontrer, malgré les démarches faites par notre avocat en ce sens, il nous évite et nous n'avons toujours pas ces résultats. L'O.I.P. ainsi que des associations ont fait de même, toujours sans réponse.

Nous n'avons vu Belgacem le 30 avril et avons pu constater qu'il avait été battu, à la limite de la torture et cela a confirmé ce que nous savions déjà : il a été assassiné. Nous n'avons fait ce qu'il fallait pour garder traces de ces violences. Nous sommes retournés le soir du 2 mai, déjà son corps avait été retouché afin de faire disparaître certaines bosses, fort heureusement nous avions fait le nécessaire, mais cela nous inquiète fortement sur ce qu'il pourrait advenir...

Cela fait 33 jours que nous attendons, nous avons fait toutes les démarches légales nécessaires, un juge d'instruction a été saisi, mais toujours pas de réponses, toujours pas de rapports d'autopsie ! Quand pourra-t-on enfin aller l'enterrer près de son père en TUNISIE selon sa volonté ? N'a-t-il pas assez souffert, assez subi, n'a-t-il pas le droit de reposer en paix ? C'est une obligation légale de nous transmettre cette autopsie, cela fait un mois qu'elle a été pratiquée, sans elle nous ne pourrons être fixés sur la nécessité d'une contre-expertise et c'est pour cette raison qu'on ne peut aller à l'enterrer en TUNISIE car cela serait quasiment impossible à faire, et cela ils le savent...

Voilà pourquoi nous envisageons plus que sérieusement d'aller sur place, au Tribunal de Tarbes, demander une fois de plus cette autopsie. Pensent-ils que parce que c'est à plus de 300 kilomètres de chez nous nous ne nous déplacerons pas et accepterions le lavage de l'Imam de Tarbes et sa mise en cercueil sous scellé ? Le consulat tunisien se charge de cela. Il restera là-bas jusqu'à ce que nous ayons ce rapport, et nous nous y resterons aussi, sa famille, ses amis, tous ses proches, et ceux qui sont prêt à nous rejoindre, ceux qui croient aux droits de l'Homme, aux respects des valeurs humanistes, ceux qui croient en la vérité et la justice. Car justice doit être rendue, la vérité elle est déjà connue...

Nous communiquerons à la presse, aux médias, aux associations concernées la date de cette action. Nous sommes tous déterminés et nous nous battrons pour Belgacem. Nous ne baisserons pas les bras, jamais, quel que soit le temps que ça prenne.

Famille SOLTANI

ESPAGNE : MOUVEMENT MASSIF A LA PRISON DE QUATRE CAMINS 250 PRISONNIERS EN LUTTE. MODULE 1 PARALYSE.

Le mardi 28 mai à 10h, 250 prisonniers du module 1 (la quasi totalité du module) de la prison de Quatre Camins ont débuté un mouvement de protestation illimité jusqu'à l'obtention d'une série de revendications résumées en 12 points. La participation est massive, étant donné que même des détenus avec des permissions de sortie participent à cette grève audacieuse. Un mouvement d'une telle ampleur et dans une même prison n'a pas été observé depuis 1993, d'où son importance. Cette « grève sur le tas » (huelga de brazos caidos) consiste en une résistance passive des prisonniers lors de laquelle ceux-ci refusent de travailler, de se rendre aux ateliers.

Un comité de grève s'est formé qui menace d'augmenter le mouvement, et d'étendre sa forme à des grèves de la faim, ou à des refus de rejoindre les cellules si les revendications ne trouvent pas d'écho, ou si l'administration tente de les réprimer.

Voici quelques-unes unes des revendications :

Abolition des quartiers d'isolement FIES. Les détenus soupçonnent que les réformes se déroulant actuellement dans le module 5 sont destinées à préparer un module FIES avec une capacité de 80 places.

Libération des prisonnierEs atteintEs de maladies incurables. (application de l'art. 60 du vieux code pénal.)

Amélioration des conditions d'hygiène et sanitaire à l'intérieur de la prison.

Des postes rémunérés. Les prisonniers doivent toucher un salaire pour le travail effectué.

Fin des fausses récompenses et du système SAM (introduit par l'ancien conseil de la Justice) qui provoque des comportements bas de la part des prisonniers, comme la délation, des accusations contre d'autres détenuEs… Ce système donne des récompenses aux prisonnierEs qui collaborent.

Fin des mauvais traitements et de la torture. Disparition des menottes dans la prison.

Fin des « protocoles spéciaux ». Ceux-ci consistant à interdire l'accès à la salle de sport, aux ateliers, ou aux espaces ouverts aux prisonnierEs « fugueu-r/se-s » (prisonnierEs considéréEs comme susceptibles de s'évader).

Amélioration de la qualité de l'alimentation.

Fin du mythe de la prison.

Etc.

La situation dans le module 1 est tendue et commence à être préocuppante. Le couloir est plein de poubelles qui continuent de s'accumuler étant donné que les prisonnierEs refusent de le nettoyer. Aujourd'hui, mercredi 29, les matons devaient servir le repas vu que les prisonnierEs se refusent à le faire, et pour finir, ils ont laissé les assiettes et les restes de bouffe dans la cantine devant le refus des prisonnierEs de les ramasser. Le volume de poubelle augmente en permanence et par conséquent, les conditions d'hygiène empirent vite.

Aujourd'hui, mercredi 29 mai s'est tenue une réunion entre le comité de grève, le directeur et le sous directeur de l'institution Pénitentiaire. Seul le directeur s'est engagé à résoudre les questions de caractère intérieur. Ni ce prétendu compromis, ni la réunion dans son ensemble n'ont convaincu le comité de grève, qui a demandé au Conseil de Justice de Catalogne la présence de divers médiateurs. A également été demandée la présence de la Croix Rouge en tant qu'observateur, afin de constater la quantité de poubelle en train de s'accumuler.

Le comité de grève a annoncé qu'il craint que ne débutent les mesures répressives contre cette protestation. Les risques d'interdiction des parloirs en cette prochaine fin de semaine, et de transfert de force d'un grand nombre de prisonnierEs existent, pour casser la grève.

Au niveau médiatique, le comité de grève a communiqué avec un journaliste du quotidien « El Pais » dans la nuit du 28 mai, pour faire connaître la grève, mais celui-ci l'a compris comme il l'a voulu et il a relaté que le mouvement s'est tenu juste pendant la nuit du 28. Rien d'autre n'a été publié, aucun autre média ne s'est arrêté là dessus, révélant ainsi le mur de silence qui entoure ce mouvement massif à l'intérieur de la prison.

ON A ORDONNE AUX FORCES DE L'ORDRE DE DONNER L'ASSAUT A LA PRISON

Dernière info : L'assaut a eu lieu.

- Une vingtaine de personnes qui suivaient la protestation ont été transférés au quartier d'isolement du centre d'extermination de Ponent. On ne sait rien d'eux, pas même leur nom.
- On soupçonne le transfert de 7 à 8 personnes dans les cellules de la Rotonda.
- On sait également que les compagnons qui ont été transférés à la prison de Modelo portaient des marques de coups, sans avoir pu obtenir d'assistance médical.
- D'un autre côté, d'autres détenus sont réprimés par les tenants de la démocratie, au motif que leurs courriers sont apparus sur des sites internet. D'autres encore font l'objet d'une enquête pour avoir eu des contacts avec les prisonniers en lutte, alors qu'eux mêmes sont enfermés en quartier FIES.
- A Lleida (ou se situe la prison de Modelo) s'est tenue un rassemblement de soutien au mouvement des détenus, avec pancartes, tracts et information.
- enfin, le dimanche 31 mai, des compagnons de dehors se sont solidarisés avec les transférés de Ponent placés en isolement, dans les quartiers DERT, version catalane des FIES. Ils/elles ont fait une marche, s'arrêtant au niveau de la division DERT, pour faire du bruit et jouer de la musique. Si nous avons bien compris, ils/elles ont pu échanger des mots avec les détenus transférés, qui leur ont annoncé d'autres transferts et que le quartier DERT, comme le reste de la prison, étaient surpeuplés.

EUSKADI

Même que la manifestation à laquelle le communiqué fait référence sera déjà passée pour la sortie de ce numéro du bulletin nous avons jugé important de relayer le témoignage et la mobilisation des personnes ayant subit la torture. Pratique utilisée délibérément au sein de l'Etat espagnole par l'Etat espagnole.

INITIATIVE STOP À LA TORTURE

Nous, qui appelons à cette manifestation sommes des personnes qui avons été torturées ou dont les membres de nos familles l'ont été durant les mois passés. Nous avons subi les tortures les plus cruelles et sauvages, et nous y avons été soumis contre notre volonté. Nous sommes nombreux à en avoir souffert dans nos chairs, et tout aussi nombreux à voir de manière évidente les séquelles sur les corps de nos proches. Nous sommes 75, les personnes, les citoyens et citoyennes basques détenus pour raisons politiques au Pays basque et dans l'État espagnol et qui avons dénoncé avoir été victimes de la torture depuis le mois de septembre dernier.

Nous croyons que nous pouvons parler d'une réapparition sauvage de la torture. Nous sommes témoins de cette réalité cruelle du fait que nous nous avons été plongés dans cet enfer. Au-delà de la confirmation de la réapparition sauvage de la torture, nous voulons souligner le fait que cette pratique est systématique. Tous les corps de police ont torturé, d'une manière ou d'une autre, selon différentes méthodes et intensité, mais tous ont violé les droits fondamentaux des personnes arrêtées ainsi que les garanties judiciaires. La quasi-totalité des personnes arrêtées pour raisons politiques, ont dénoncé des tortures.
De plus, il faut ajouter la dimension sexiste, qui se manifeste avec une telle cruauté qu'elle met en exergue la dégénérescence des tortionnaires et le manque de scrupules de ceux qui permettent ce genre de pratiques.

La torture a été une expérience fort douloureuse. Nous pourrions difficilement vous faire comprendre cette expérience par des mots, ce que nous pouvions ressentir nous victimes directes de la torture ou notre souffrance lorsqu'un membre de nos familles se trouvait entre les mains de la police. Ce furent des jours très durs, et nous n'avons toujours pas surmonté les conséquences et les séquelles de ce que nous avons subi. Les séquelles physiques et psychiques perdurent, et le doute nous habite quant à savoir si ces séquelles arriveront à disparaître un jour.

La torture est sans conteste quelque chose qui peut être évité. Si au XXIè siècle, cette réalité existe en Europe Occidentale, c'est parce qu'il existe une volonté en ce sens. La torture n'est pas quelque chose qui arrive par hasard, ce ne sont pas des faits isolés provoqués par cinq ou six personnes. Tout gouvernement possède les instruments nécessaires à l'éradication de telles pratiques. Si le Gouvernement -dans ce cas précis de l'État espagnol- le voulait, la torture disparaîtrait immédiatement. Si le Gouvernement ne graciait pas les tortionnaires, si au lieu de les protéger, il dénonçait les policiers impliqués dans des cas de tortures, si les juges dénonçaient ce qu'ils voient, si au lieu de peines symboliques celles-ci étaient exemplaires... Il y aurait bien longtemps que la torture aurait disparu.

De plus, la torture est possible parce qu'il existe une législation qui la rend possible. Ils mettent les personnes arrêtées au secret, il n'est pas permis aux avocats désignés par la famille de les voir, ils transfèrent les personnes arrêtées en-dehors du Pays Basque tant que dure la mise au secret, ils les mettent entre les mains de juges inconnus et agressifs. Et tout ceci est légal.

Mais ce ne sont pas seulement les gouvernements qui rendent la torture possible. Le silence de la société y contribue aussi. La majorité des acteurs de la société basque refuse la torture. Les institutions, partis politiques, syndicats, organismes populaires, agents culturels, personnes à titre individuel, tout le monde condamne la torture. Et nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un rejet sincère, que ce rejet montré par tout le monde est réel. Mais les problèmes surgissent au moment de l'adoption de mesures efficaces. Problèmes qui surgissent pour diverses raisons et l'une d'entre elles est sans doute la cruauté du sujet. La torture est douloureuse. Le seul fait de penser qu'elle existe nous créée de la douleur, nous terrorise. Mais, la cécité est fort commode parfois. La torture devient souvent un sujet tabou, qui nous bloque.

Faire l'autruche ne sert à rien. Nous pouvons tous faire quelque chose pour éradiquer la torture, nous avons tous quelque chose à apporter. La société se doit de dire bien haut qu'elle refuse la torture et qu'elle est prête à faire quelque chose en ce sens. Cette question ne peut attendre. La torture est un indicateur sinistre de la qualité démocratique de cette société dont nous faisons partie et qui dans une certaine mesure nous salit tous et toutes. Il n'existe pas de justification pour la torture, il n'y a pas d'argument qui la justifie. Elle doit disparaître, pour toujours et avec la garantie qu'elle ne réapparaîtra plus. Nous devons faire preuve de cohérence, sans euphémismes en adoptant les mesures exigées par la gravité de la situation.

Quiconque est contre la torture a l'occasion de faire, avec nous, le premier pas lors de la manifestation que nous organisons. Parce que l'on ne peut pas se cacher, parce que la torture nous éclabousse tous, tout le monde dans la rue. Nous avons été torturé(e)s, au cours des derniers mois, 75 personnes ont été torturées, et l'on ne peut oublier que n'importe qui peut être le suivant."

SEGI illégal

<u>Un bref rappel :</u>

Six mois après l'illégalisation de Haika, le conseil de l'union européenne dresse la liste des organisations européennes dites terroristes, parmi elles SEGI.

La jeunesse basque semble décidément gênante pour ceux qui ne veulent pas accepter l'existence du conflit basque. Il faut dire que le rôle du mouvement de jeunes est considérable et les luttes qu'il mène en sont la preuve : lutte en faveur du droit des jeunes, que ce soit dans le domaine du travail, du logement, de la spéculation ; lutte pour la défense des droits fondamentaux, que ce soit sur la langue, la culture, l'identité ; lutte contre la répression, l'utilisation des drogues dans ce domaine, les manipulations politico-médiatiques… Segi, comme avant Haika ou Gazteriak et Jarrai, mène une lutte quotidienne indispensable pour que la société et la jeunesse se rendent compte dans quel monde nous vivons. Face à cela, le mouvement de la jeunesse est porteur d'une alternative, une alternative en faveur de l'indépendance et du socialisme pour Euskal Herria.

Bien sur, tout cela n'est pas du goût des Etats français et espagnols, d'où la volonté pressante de l'Etat espagnol de porter un nouveau coup contre la jeunesse basque. Cela lui a valu une erreur.

En effet, les organisations composant cette liste des organisations terroristes doivent être, par avance illégales, ce qui n'était pas le cas de SEGI. La conclusion est que SEGI a été déclarée terroriste, sans aucun fondement, ce qui suppose une atteinte à son intégrité, ainsi qu'à celle de ses membres. Cette atteinte fut mise en pratique lors de la tournée européenne que nous avons effectuée en février dernier. Après avoir été en Italie, en Allemagne et en France y avoir rencontré diverses organisations, le passage de la manche fut une autre affaire. La police française fouilla les trois jeunes de SEGI, fouilla leurs voitures et les interrogea durant 2 heures. Comme cela ne suffisait pas, la police anglaise les attendait plusieurs centaines de mètres plus loin. Le ministère espagnol avait soi-disant averti les anglais du passage des membres de SEGI et leur avait conseillé d'opérer de la sorte. Les jeunes furent emmené dans les locaux de la police. Pendant ce temps, la voiture était à nouveau fouillée, les dossiers, tee-shirt, etc. photographiés…. Après 5 heures, les 3 militants purent continuer leur route vers l'Irlande.

Face à l'intégration dans cette liste donc, l'organisation de jeunes a porté recours devant la cour européenne des droits de l'homme afin de faire réparer le préjudice et sanctionner les Etats qui en ont été les auteurs.

<u>9 mandats d'arrêts internationaux :</u>

La réponse de l'Etat espagnol a été de s'empresser d'illégaliser SEGI. S'en sont suivi les arrestations, les fouilles d'habitations et de locaux, les vols de matériel… Cela fait donc, si l'on ajoute les 11 arrestations de Segi à celle de Haika, 21 jeunes emprisonnés pour leur engagement politique. Cette fois-ci se sont ajouté les mandats internationaux d'arrête et d'extradition lancés contre 9 jeunes, parmi eux trois labourdins.

A l'heure ou l'on nous parle de tout coté de démocratie, la jeunesse basque se voit sanctionnée, affligées de lourdes peines de prison, privée de se déplacer librement en Euskal Herria ou dans le monde à cause de ses engagements politiques !

Pour ceux qui pensait encore que le conflit basque ne se passait qu'outre Bidassoa, que cela concernait que l'Etat espagnol, cela ne peut pas être plus clair. Aznar et son gouvernemnt se sont lancés dans la chasse aux sorcières et ont choisi le pays basque tout entier comme champ de guerre ! "

Texte tiré d'Ekaitza N°825.

"IRANTZU GALLASTEGI EXTRADÉE TEMPORAIREMENT PAR LA FRANCE MALGRÉ L'AVIS DÉFAVORABLE DES MÉDECINS

Irantzu Gallastegi a été transférée ce matin de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis à celle de Fresnes en vue de son extradition temporaire vers l'Espagne, pour une durée de 4 mois. Suite à quoi elle sera renvoyée vers la France. Elle devrait arriver à l'aéroport de Madrid aux alentours de 17h, pour être par la suite incarcérée en attendant son procès.

Les autorités françaises ont accepté cette extradition temporaire malgré les avis contraires de ses médecins. En effet, Irantzu Gallastegi est actuellement enceinte de 6 mois, ses médecins et sage-femme ont donné en avis défavorable à cette extradition vers l'Espagne, car son état psychologique et le choc produit par cette extradition pourraient déclencher un accouchement prématuré. Ils recommandent donc le calme et de remettre cette extradition temporaire après la naissance de l'enfant. Il a donc été demandé de repousser cette « transaction » au vue des risques qu'Irantzu Gallastegi et son enfant pourraient encourir.

Mais rien n'y a fait, en toute connaissance de son état, les autorités françaises ont pris le risque de la mettre elle et son enfant en danger pour remplir ses engagements envers l'Espagne. C'est la santé d'une femme et son enfant qui sont mis en jeu, surtout lorsque l'on connaît les piteuses conditions sanitaires des prisons espagnoles et le manque de suivi médical dont les prisonniers politiques basques sont victimes. Irantzu Gallastegi a été cédée pendant 4 mois, elle devra donc donner le jour à son enfant dans une geôle espagnole. Les prisonnières politiques basques Ainhoa Crespo, actuellement libre, et Maitane Sagastume, incarcérée dans la prison Dueñas, ont elles aussi du accoucher dans les mêmes conditions. Elles avaient dénoncé les mauvaises conditions dans lesquelles elles avaient du mener leur grossesse, ainsi que l'accouchement, véritablement traumatisant.

Tout d'abord, ASKATASUNA dénonce fermement ces transactions de « prêt » de citoyen basque à la justice espagnole qui ne respecte pas les droits des prévenus en les interrogeant sur des dossiers sur lesquels l'extradition n'a pas été concédée, comme nous l'avons dénoncé. Ces pratiques ont avant tout un objectif médiatique pour illustrer la connivence franco-espagnole sur le conflit basque.

D'autre part, nous sommes révoltés par les pratiques des autorités françaises, qui pour faire plaisir à leurs homologues espagnoles mettent en danger une mère et son enfant. Le Gouvernement français prend donc pleinement la responsabilité de ce qui pourrait lui advenir. IL s'agit d'un manque d'humanité le plus total, alors que la justice française est sensée protéger l'intégrité physique des personnes détenues sur son territoire. Il est honteux qu'une femme enceinte serve d'otage et de faire valoir à deux Etats qui s'enfoncent dans une voie répressive sans aucune perspective de résolution du conflit.

De telles mesures sont dégradantes, bafouent violemment les droits des prisonniers politiques basques, et encore une fois, il n'est fait aucun des conséquences que cela induit aussi bien pour le prisonnier que pour sa famille.

EUSKAL HERRIA le 6 juin 2002"

Askatasuna, BP 8285, 64182 Baiona / Bayonne cedex.
Tel / Fax : 05 59 59 01 84

Depuis le lundi 3 juin, le prisonnier politique basque Kepa Badiola est entré en grève de la faim. Ceci afin de dénoncer la situation dans laquelle il se trouve. Arrivant en fin de peine le 3 juillet prochain, il devrait donc être libéré à cette date. Mais comme beaucoup d'autres avant lui, il risque fort d'être expulsé et livré aux forces de l'ordre espagnoles. L'association Etxerat dénonce cette "atteinte aux droits fondamentaux de la personne", sachant que comme les précédents expulsés, Kepa Badiola risque fortement, s'il était remis à la guardia civil, d'être torturé.

Etxerat demande *"qu'un terme soit mis à ces mesures d'expulsion qui violent les droits de nos proches et qui mettent leurs vies même en danger."*

Etxerat, association des familles de prisonniers politiques basques, 13 rue pannecau, 64100 Bayonne.
05 59 59 21 49

Aux éditions Gatuzain vient de sortir "Prison@.net, journal d'un longue peine" de Gabin Mouesca.

" Soyons clairs : le temps carcéral, la condition d'être emmuré vivant sont autant de notions, de réalités intraduisibles. La prison ne se raconte pas, elle se vit. Ce document n'est que le regard porté par un homme détenu depuis 16 ans, sur sa condition de prisonnier et sur sa perception de la marche du monde. Des écrits couvrant les dix derniers mois de sa longue détention, et les trois premiers post libération. Ce témoignage qui, semaine après semaine, a fait l'objet d'une diffusion sur internet, a ouvert la voie à une nouvelle forme d'expression pour la population pénale. Le virtuel au service du réel, tel est le challenge qui a été relevé. Une forme d'évasion par internet."

Disponible pour 11 euros (sans compter le frais de port) aux éditions :
Gatuzain, 25 espainiako karrika, 64100 Baiona.
05 59 25 52 74
www.gatuzain.com

EXPLOITATION EN PRISON

La loi du 22 juin 1987 a supprimé l'obligation de travailler qui pouvait s'imposer aux détenus condamnés. Le travail ne fait donc plus partie intégrante de la peine de privation de liberté.

Différentes formes de travail :

- Le service général :

Dans le cadre du service général, l'administration pénitentiaire affecte des détenus pour son propre compte au maintien de la propreté des locaux de détention, ainsi qu'aux différents travaux et corvées nécessaires au fonctionnement des différents services de l'établissement pénitentiaire (nettoyage des locaux, restauration, distribution).

- La concession :

Dans le cadre d'un contrat de concession, l'administration pénitentiaire met les personnes détenues à la disposition d'une entreprise qui les fait travailler à l'intérieur ou à l'extérieur (semi-liberté). Les conditions de rémunération et d'emploi des détenus sont définies par un contrat passé entre l'administration pénitentiaire et la société employeur.

- La régie industrielle :

L'administration pénitentiaire emploie des détenus à des travaux industriels pour son propre compte. Il s'agit le plus souvent de travaux d'impression, de menuiserie, de confection (uniforme des surveillants à la centrale de Melun), de conditionnement… effectuées dans des ateliers situés au sein des établissements pour peine (centres de détention, centrales).

- Le travail pour son propre compte ou pour une association :

Les détenus peuvent être autorisés à travailler pour leur propre compte ou pour une association agréée par le directeur régional des services pénitentiaires. La sélection se fait par le chef d'établissement.

Conditions de travail :

Contrat de travail. Pas de contrat de travail sauf pour les détenus placés en semi-liberté ou en placement à l'extérieur sans surveillance. Les personnes incarcérées ne bénéficient d'aucune protection : absence de congés payés, non-paiement des journées de chômage technique, non-paiement des journées de travail en cas de maladie ou d'accident du travail, non application des procédures de licenciement, non application des règles syndicales et absence du droit de grève. Les détenus peuvent être renvoyés ou sanctionnés à tout instant, sans explication. De plus, le travail effectué en prison n'ouvre pas droit à l'Assedic en cas de chômage à la sortie. En revanche il est pris en compte par l'assurance vieillesse pour le bénéfice de la retraite.

Rémunérations :

Les rémunérations journalières nettes s'échelonnent entre 3,43 et 7,85 euros en maison d'arrêt, entre 3,43 et 8,92 en établissement pour peines, suivant la qualification des fonctions assurées. La moyenne journalière du travail au service général étant de six heures, ces rémunérations correspondent à un taux horaire moyen égal à 1 euro et à un salaire mensuel moyen de 112,05 euros.

Avantages :

Suivant les établissements la location de la télévision est gratuite ou moins chère et le détenu peut circuler plus ou moins librement. Les activités de travail sont prises en compte pour l'appréciation "des gages de réinsertion et de bonne conduite de condamnés" demandés pour une réduction de peine, un placement à l'extérieur ou une libération conditionnelle. Cependant le fait de travailler ne constitue pas une garantie pour les obtenir. Le juge d'application des peines apprécie souverainement si le condamné présente les conditions nécessaires.

Prison de Bayonne :

Pour l'année 2001, 17 détenus occupaient un emploi et 6 étaient en formation personnelle pour une population pénale moyenne de 140 détenus. Les salaires journaliers sont de 8,84 euros pour les cuisines, de 6,40 euros pour le bibliothécaire et de 4,57 euros pour les auxiliaires de ménage."

Cette article a été écrit par Maite Echeverria (Observatoire Internationale des Prisons) et publié dans Ekaitza n°823.
Ekaitza, 25 cordeliers karrika, 64100 Baiona.

SAINT-DIE : EXECRABLE PROXIMITE

Le 6 mars à Saint-Dié (Vosges), la police intervient pour interpeller quelques jeunes, auteurs d'un chahut aux abords d'un supermarché, en centre ville. Les grands moyens sont mis en œuvre : une vingtaine de policiers et quatre véhicules. L'un des garçons arrêtés, un jeune français (15 ans), au teint très coloré, et prénommé Moussa, qui se "rebelle"est embarqué sans ménagement vers le commissariat central. Dans les locaux de police, c'est l'interrogatoire musclé, et l'un des policiers explique à Moussa qu'ils vont "régler ça à Kellermann". Il s'agit d'un quartier populaire de Saint-Dié, avec forte concentration de famille d'origine étrangère, ou la municipalité (socialiste) est fière d'avoir implanté une police de proximité. Au poste de police de Kellermann, Moussa fait l'objet de violences physiques : trois policiers le projettent à terre, le menottent et le tabassent. La maman du garçon, arrivée au poste de police, assiste à cette violence et demande que cela cesse. on lui indique que son fils va être reconduit au commissariat central pour être placé en garde à vue. Le garçon est sorti, menotté, du poste de police, puis conduit à l'arrière d'un fourgon de police, en compagnie de trois ange-gardiens et de sa mère qui a obtenu l'assurance verbale de pouvoir accompagner son fils. Seulement, au moment où la maman s'apprête à monter a son tour dans le fourgon, également par l'arrière, le chauffeur met en marche et, tandis qu'elle s'accroche l'un des policiers crie au chauffeur : "accélère !".

La mère de Moussa, d'abord traînée sur une trentaine de mètres, fini par lâcher prise et tombe lourdement sur le macadam, se blessant gravement aux pieds et genoux. Moussa affirme que l'un des policiers a parlé de la "négresse", au moment de cet accident apparemment sciemment perpétré. Cette autre bavure policière devait soulever une émotion considérable dans ce quartier, d'autant plus que de nombreux témoins ont put assister à cette scène.

(…)"

Extrait d'un article tiré de "Que fait la police ?" bulletin de l'observatoire des libertés publiques. Vous pouvez vous abonner en envoyant un carnet de timbres et un peu de tune pour qu'il puisse continué à être diffusé et publié, à que fait la police ?, 7/9, passage Dagorno, 75020 Paris.

JUSTICE ET LIBERTE POUR TOMEK WILKOSZEWSKI !

Tomek Wilkoszewski a été emprisonné en 1996 et, conformément au verdict du tribunal local, doit rester en prison encore 10 ans. Qu'est ce qu'il a fait pour mériter cela ? Tomek vient d'un petit village de Pologne centrale. Avant l'emprisonnement il était un bon élève, il finissait l'école technique et voulu étudier en école polytechnique. Il travaillait en même temps puisque sa famille n'avait pas beaucoup d'argent. Il n'avait pas eu affaire avec la police avant 1996. Il n'a pas eu de chance : à Radamsko, la petite ville près de son village, un groupe de nazi-skinheads essayait d'imposer sa loi à tout le monde. Les attaques et le comportement agressif de ce groupe était bien connus dans la ville et ignorés par la police. L'objectif principal de ce groupe de nazis était d'attaquer les nouveaux venus en ville. Quelqu'un avait essayé de porter plainte après avoir été battu et on lui a dit : "Si tu ne cherchais pas la bagarre, tu ne te serais pas fait tabasser. Tu ferais mieux de rester tranquille". Tomek avait été attaqué par ce groupe plusieurs fois. pendant l'une de ces attaques les nazis avaient essayé de sortir l'un des yeux de Tomek de son orbite. Tout ce qui c'est produit ensuite n'est que la conséquence de cette situation. Face à la passivité de la police et des habitants, les jeunes ont commenc'es à se défendre eux mêmes. Un des nazi-skinheads est mort d'une hémorragie en attendant une ambulance après une bagarre. Tomek fut accusé du meurtre. Comme il avait été attaqué plusieurs fois, il avait un motif. D'après quelques témoins, il avait aussi un couteau. L'accusation a utilisé ce couteau comme preuve sans qu'il y ait d'expertise ou d'enquête confirmant les accusations portées contre Tomek. Il y a eu plusieurs zones d'ombre comme celle-là qui ne furent pas éclairées mais la justice a cédé à la pression de

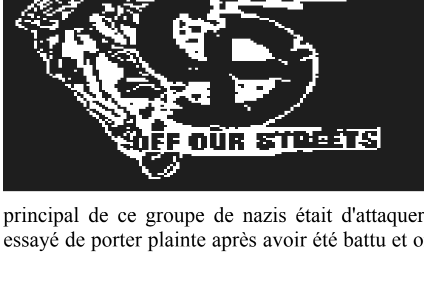

l'opinion publique qui demandait une condamnation sévère.

Le tribunal a voulu faire un exemple et a condamné Tomek et les autres accusés a des peines inhabituellement lourdes. Des observateurs du procès ont été choqués lorsque le tribunal a déclaré que ces peines "auront une fonction éducative pour les condamnés et pour tout le milieu". Les circonstances atténuantes comme la légitime défensen'ont même pas été prises en compte et Tomek a eu l'une des plus lourdes peines polonaises : 15 ans. en comparaison, des nazis-skinheads n'ont pris que 8 ans pour meurtre avec préméditation et sont sortis après 4 ans.

Les membres de l'ACK (croix noire anarchiste) ont essayé de représenter le cas devant la cour suprême, mais la cour a refusé de s'occuper de son cas à cause des fautes formelles de l'appel. Il ne reste plus que la grace du président qui puisse sortir Tomek de prison. Elle déjà été refusée une fois.

Tomek a passé son baccalauréat en prison et travaille là-bas. Sa situation est maintenant pire qu'avant car son nouveau pédagogue est un membre du parti national. Les études lui sont maintenant interdites.

Vous pouvez lui écrire (il apprend l'anglais) :
Tomek Wilkoszewski, ZK, Ul. Orzechowa 5, 98-200 Sieradz, Pologne.

Toutes les informations sont issues du site internet de soutien à Tomek :
http://www.tomek.most.org.pl *Vous pouvez aussi trouver des infos sur le site de l'ACK : http://www.ack.most.org.pl*

BREVES

- **ESPAGNE :** Asier, militant basque, ayant purgé quelques années de prison en France pour « association de malfaiteurs », a été extradé en Espagne. Voici son adresse. Il semble qu'il va bien. Vous pouvez lui écrire en français. Asier Ormazabal Lezeaga, Modulo 8, Apdo 2000, CP Madrid 5, Carretera Comarcal 611, 28781 Soto del Real – Madrid, Espagne.

- **METZ**, 13 mai (AFP) - Le canular d'une surveillante de la prison de Metz, qui avait organisé une fausse sortie en forêt pour la cueillette du muguet le 1er mai, a été dénoncée lundi par la section messine de l'Observatoire international des prisons. Selon un communiqué de l'OIP, une note annonçant une sortie exceptionnelle en forêt le 1er mai "dans les bois mosellans à la cueillette de la fleur du bonheur", avait été affichée le 26 avril dernier sur la porte de la cour de promenade du quartier des femmes de la maison d'arrêt et sur celle des douches. La note placardée précisait que les conditions pour participer à la sortie étaient : *"avoir moins de trois mois de détention à purger ou avoir eu une conduite irréprochable depuis le 1er janvier". "La plupart des femmes incarcérées dans ce quartier se sont d'ailleurs empressées de faire savoir à l'administration qu'elles étaient candidates"*, poursuit le communiqué. Trois jours après l'affichage de la note, les détenues ont appris que la proposition de sortie était en réalité une "plaisanterie". Selon l'OIP, *"l'émotion fut vive au sein de la détention. Une détenue a même cédé à une crise de nerfs"*. L'OIP qui dénonce le canular, cite notamment l'article D. 189 du code de procédure pénale qui stipule qu'"à l'égard de toutes les personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à quelque titre que ce soit, le service public pénitentiaire assure le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. (nous, par contre, ne faisons qu'un nouveau constat du sadisme du personnel pénitentiaire, sans nous en étonner).

- **BRESIL :** dans la nuit du 26 au 27 mai a éclaté une mutinerie dans une prison de haute sécurité à Manaus (Etat d'Amazonas), faisant 13 morts (12 détenus et un gardien).

- **OUGANDA :** trente et un taulards se sont échappés d'une prison du nord-est du pays, profitant d'une absence des gardiens partis chasser le lapin. Le salutaire rongeur a surgi alors que les gardiens-bourreaux (en Ouganda, ce terme doit être pris au sens propre) surveillaient les forçats qui travaillaient dans le potager de la prison de Kotido, et l'ont immédiatement pris en chasse, permettant aux prisonniers de se faire la belle.

- **CHILI :** 16 prisonniers politiques chiliens, détenus à la prison de haute sécurité de Santiago, ont terminé une grève de la faim le 9 mai, suite à une promesse de la Commission des Droits de l'Homme du Sénat d'étudier leur cas et d'appliquer des mesures de justice. 9 d'entre eux étaient membres du groupe rebelle MAPU, maintenant inexistant, les 7 autres sont impliqués dans Kamina Libre, un collectif né à l'intérieur de la prison. Certains de ces détenus sont prévenus depuis plus de 7 ans, d'autres ont été condamnés deux fois pour les mêmes délits, d'autres enfin ont vu leur cas empirer par l'addition de la circonstance aggravante de terrorisme. Entre temps , le gouvernement chilien tente d'extrader du Brésil Mauricio Hernandez Norambuena, recherché et déjà condamné pour le meurtre en 1991 du sénateur d'extrême droite Jaime Guzman et pour un kidnapping opéré la même année. La Cour Suprême aurait annulé une autre procédure contre Hernandez, relative à son évasion spectaculaire en compagnie de 3 de ses compagnons (du groupe rebelle FPMR) par helicopter, le 30 décembre 1996.

- **POLOGNE :** plusieurs personnes appartenant à divers collectifs locaux sont inquiétées par la magistrature, le spectre de l'enfermement plane constamment sur elles, et assez souvent dans les cas d'autodéfense contre les attaques nazis. On dénombre actuellement plus de 40 procès contre des anarchistes pour leurs activités, et notamment pour des actions de solidarité devant les prisons, en soutien à un antifasciste incarcéré. Un squatter de Bialystok, Jan Stolarski, a été emprisonné à Gliwice, coupable d'avoir violé les termes de sa conditionnelle. Son incarcération originelle est également dû à de l'autodéfense antifasciste. Sa date de libération est fixée à septembre 2003. Un autre habitant de cette ville attend son procès pour « violence » et « vol » après sa participation à une attaque contre des skinheads nazis à un arrêt de bus. Le procès de « Rufik », accusé d'agression avec des armes classées dangereuses, contre un autre skinhead nazi, s'est terminé en mai. D'autres procès sont en attente.

- **USA :** L'arrêt cardiaque peut se révéler parfois une agréable surprise. L'abominable juge raciste Albert Sabo, connu notamment pour avoir condamné à mort Mumia Abu-Jamal, a vu son dernier abus de cocaïne s'avérer fatal, le 8 mai, à l'hôpital de Chestnut Hill. Alors nous, ça nous fait sourire. Nous ne doutons pas que ce sinistre individu a ruiné autant de vie qu'il a franchi de porte de tribunaux. C'est chouette de se dire que la providence prenne parfois en main des petites choses que nous souhaitons, comme la disparition des fachos. Hier c'était Ian Stuart, aujourd'hui c'est l'affreux Sabo, et demain ?
Une info a propos de Mumia : dans une vidéo rendue publique récemment, l'assassin du flic Faulkner a fait ses confessions. Cet ex-tueur à gage, employé par la mafia locale qui mêlait parrains et flics corrompus dans un trafic de drogues, d'armes et de prostitution, explique de quelle façon et pourquoi il a buté Faulkner, et lave une nouvelle fois le pauvre Mumia de tout soupçon. Témoignage jugé irrecevable par la cour devant restatuer sur le sort de Mumia, pour le fallacieux prétexte qu'il n'a pas été présenté dans les délais imposés. On comprend bien la magistrature américaine, étant donné le scandale que la vérité sur cette affaire pourrait faire éclore.

- **TCHEQUIE :** « PZ », un anarchiste tchèque, membre du CSAF (??) et éditeur du magazine A-kontra, est accusé d' « hooliganisme », comme ils disent la-bas (en gros, il s'agit de casse commis en groupe, ou sous la couverture d'un rassemblement), et de « dégradation » suite à une manif contre la guerre à l'occasion de la visite de George Robertson à Prague. L'ambassade des Etats-Unis demande 460 euros pour la destruction d'un drapeau (selon eux, le support du drapeau était d'une certaine qualité). En tout cas, l'ami PZ risque une amende de 660 euros et/ou 2 ans de sursis. L'affaire tourne au ridicule, et l'argent des contribuables servira ce mois là à payer des experts qui se prononceront sur la valeur du support du drapeau.

- **GENEVE :** Samedi 18 mai, 27 personnes ont été arrêtées suite à l'occupation du château de Malagny. 17 d'entre elles se sont retrouvées en prison, accusées de plusieurs délits graves : enlèvement, séquestration, contrainte, opposition aux forces de l'ordre et violation de domicile. Ces accusations sont le résultat d'un traquenard tendu par la police et le propriétaire. Les faits sont là et le prouvent... Au dernières nouvelles, tout le monde est dehors. Quant au procès qui s'est déjà déroulé, les 17 inculpéEs attendent toujours le verdict.

- **TURIN** : Le 21 mai à 7h0s0, des escadrons de policiers et vigiles ont fait brusquement irruption à la Cascina Occupata, expulsant les habitant-e-s, dévastant le lieu, jetant les affaires personnelles des squatterEs dans des containers et murant cette maison occupée depuis 5 ans. Un porte-parole néofasciste en a profité pour demander l'expulsion de tous les squats de la ville. Cette

action coordonnée par la municipalité et les forces de l'ordre confirme la volonté de la municipalité de relayer la violence organisée des policiers et des carabiniers. Déjà les dernières occupations – 3 en 15 jours, toutes expulsées quasi immédiatement – annonçaient l'entrée en vigueur de ce climat plus répressif que jamais. Une douzaine de personnes ont été arrêtées. 4 étaient à l'intérieur, le reste dans des véhicules parqués devant la maison. L'expulsion surprise a été rapide. Une plainte pour occupation abusive a été déposée contre les quatre personnes retrouvées dedans. Les chiens ont été emmenés dans des chenils. Le lendemain, une barricade enflammée a été dressée rapidement via Pô avec des matelas et des fils métalliques. La circulation a été bloquée assez longtemps. Des bâtiments ont été la cible d'attaques, surtout au molotov, notamment la société Coldiretti, qui pourrait disposer de la Cascina, la Trésorerie, et peut-être des banques, assurances etc.

- **DIJON :** *« on vient de la part de Nicolas. Maintenant, on discute pas, on agit »,* c'est en gros le discours débité par un escadron des GIR, panoplie de virils policiers/gendarmes/douaniers singeant leur grands frères du GIGN, quand ils sont venus procéder à une minable perquisition mardi 4 juin au matin au squat « 97.5 ». Inutile de préciser que cette patrouille est revenue bredouille, mais confortée dans son action violente par un gouvernement acculé à faire du chiffre sur le dos d'une petite délinquance désespérément invisible.

- **VAL D'OISE :** l'Association d'Aide aux victimes des Médicaments a vivement remis en question dans un communiqué de presse la condamnation par la cour d'Assise du Val d'Oise d'Ali Abed à 30 ans de réclusion pour avoir grièvement blessé un commissaire de police le 25 septembre. Les experts ont, selon l'association, trompé la Cour afin d'aboutir à cette condamnation. Ceci dit, « trompé » est peut-être un bien grand mot. Si on avait voulu aboutir à une condamnation faible, il aurait fallu que ce soit le pauvre commissaire Stéphane Lapeyre, sous l'influence des benzodiazpines, qui blesse grièvement Ali Abed, et non l'inverse. Quant à savoir si seuls les médicaments peuvent expliquer un comportement violentles représentants de l'odre, c' est une autre question.

- **USA :** on vient d'apprendre la condamnation à 6 mois ferme de Sarah Roberts pour « rassemblement illégal » et pour avoir caché son identité en portant des lunettes de ski, à l'occasion du premier mai l'année dernière. Sarah est impliquée dans la lutte écolo radicale et pour le droit des animaux. Ecrivez lui à *Sarah Roberts, #7289038, TTCF Module 232, Terminal Annex, PO Box 86164, Los Angeles, CA 90086, USA.*

- **FTP :** ordures… que dire de plus. Yves Peirat, antifasciste marseillais incarcéré depuis plus de deux ans et demi pour une série d'actions directes contre des locaux et des intérêts du Front National, s'est vu annuler au dernier moment sa permission de trois jours de sortie. Le juge d'application des peines a prétexté un tract distribué le 2 mai lors d'une manifestation qui disait « libération de Yves Peirat, interdiction de Le Pen », et en a déduit un « risque de trouble à l'ordre public ». Yves attend actuellement la décision sur sa demande de libération conditionnelle.

- **GRECE :** la Grèce reste la Grèce. Le 25 mars, l'entrée d'un commissariat du centre d'Athènes, deux voitures et 5 motos de police, ainsi qu'un véhicule officiel sont partis en fumée. Les groupes « Chaotikos Antartikos Startos » et Anarhiki Pirines » ont revendiqué l'action en *« solidarité avec les manifestant-e-s de Barcelone, avec Carlo Giuliani et tous les morts de la guerre sociale ».*

- **RENNES :** violence ordinaire de la police contre des rassemblements non seulement illégaux mais en plus intolérables, le 3 juin dernier. Les policiers et CRS ont tendu un véritable piège à plusieurs centaines de raveurs venus manifester pour la liberté de faire des teufs, donc contre la mise en application des nouvelles lois. Bien qu'il ne s'agissait pas d'une teuf à proprement parler, les camions transportant des sound system ont été pris en chasse avant le début de la manif et les personnes se rendant au rassemblement harcélées. Ceci afin de favoriser le rapport de force en faveur des CRS dont une charge était de toute façon prévue (des policiers en civils sont venus prévenir les bons commerçants du centre que ça allait chier). Lorsqu'on se fait agresser, on réagit. Quoi de plus étonnant que quelques centaines de raveurs se protègent des porcs en balançant ce qui leur tombe sous la main ? Les charges ont été brutales (lacrymo, matraque, et le désormais incontournable flash balls). Deux personnes ont été arrêtées et sont passées en comparution immédiate : six mois dont 15 jours ferme pour le premier et trois mois ferme pour le second, en raison de ses antécédents. Le climat est incontestablement répressif actuellement. L'interdiction de faire usage de son cerveau dans un grand nombre de fêtes techno devrait peut-être être revue. Le monde n'est peut-être pas si cool que ça…

- **METZ :** lundi 3 juin, tentative d'évasion à Metz. Une détenue venue accoucher à l'hôpital a essayé de s'échapper avec des complices. Ils ont réussi à emmener l'enfant à l'étage du dessus afin de s'évader par la fenêtre avec des tissus noués. Ca a marché pour l'enfant, mais la femme a cassé la corde de fortune et a atterrit 10 mètres plus bas. Elle souffre de sérieuses blessures. L'enfant a été redéposé à un autre hôpital à Thionville. Aux juges et autres officiels qui ne manqueront pas d'exprimer leurs fausses indignations devant un acte qu'ils ne peuvent que qualifier d'irresponsable, nous ne pouvons que répondre que s'échapper des griffes du monstre est ce qu'il y a de plus naturel et qu'eux seuls portent la responsabilité des blessures de l'enfant et du sort qui l'attend sûrement, à la merci des institutions de l'Etat.

- **EQUATEUR :** 700 détenus de la prison Garcia Moreno, à Quito, ont pris le contrôle de la zonz' au moment des heures de parloirs, le 26 mai, pour protester contre l'élimination des remises de peine. 300 membres des familles présents au moment de la révolte sont restés en soutien aux mutinés. Le système de remise de peine que les détenus exigent de voir de nouveau appliqué consiste en la diminution de la peine d'un an pendant une période d'un an purgée en cas de bon comportement, réduisant ainsi la peine de moitié. En septembre dernier, le sénat a réformé ce système, faisant passer la « récompense » à 180 jours pour une période de 5 ans. En avril, le Bureau du Procureur Général a remué le couteau dans la plaie en rendant ce nouveau système rétroactif, provoquant la furie des détenus. Le 28 mai, la police a tenté d'entrer dans la prison, prétendant que les familles y étaient retenues en otage. Les prisonniers ont menacé de faire sauter des bouteilles de gaz si les flics entraient en force. Réplique des forces de l'ordre par un premier assaut à la grenade lacrymogène, s'ensuit une scène chaotique, 2 femmes, dont une enceinte et 2 enfants en bas âge doivent être évacué-e-s par la Croix rouge, blessé-e-s par les gaz. La tension est alors descendue lorsque les policiers et les mutins se sont mis d'accord pour cesser les violences. Les négociations par médiateurs interposés le jour suivant n'ont pas abouti, et la direction a promulgué ses premières menaces de couper l'arrivée de vivres. Les détenus ont annoncé le 30 mai qu'ils mettaient fin à leur mouvement, suite au renoncement par le BPG de l'interprétation rétroactive de la nouvelle loi.

- **KULTURE :** jeudi 13 juin à 19h - CRAC, Scène Nationale *(36 Bd du General de Gaulle 26000 Valence)* ***A nous la liberté*****,** Film français de René Clair - 1931 - 1h55

jeudi 13 juin à 21h00 - CRAC, Scène Nationale**.** ***Autrement*** , Film français de Christophe Otzenberger - 2001 - 1h30

Tout cela dans le cadre du festival Regards sur la prison - La prison en questions avec Films, rencontres et débats : du 29 mai au 13 juin.

- **PALESTINE :** Nous vous avions parlé dans un précédent numéro de la situation de 12 femmes palestiniennes retenues à la Neve Tirza prison.

Nous tenons à votre disposition sur simple demande et un timbre un état des lieux en date du 31 janvier 2002 de leurs situations. Il a été rédigé par le Comité de Lutte Contre la Barbarie et l'Arbitraire d'après les sources israéliennes et palestiniennes concordantes (WOPP et Addameer).

Vous pouvez leur écrire :

Nesrine Taha, Sonia Alraii, Souad Ghazzal, Maha aliik, Woujdan Bougi, Abir Amrou, Soumia Abd, Rabiaa Hamail, Iman Gazzaoui, Amina Mouna,
Neve Tirzon prison, Po box 229, 72100 Ramleh, Israel.

Des cartes de solidarité sont disponibles contre quelques euros afin de constituer une caisse pour payer leurs avocats.

pour vous les procurer vous pouvez contacter le 06 17 65 42 77 ou bien par courrier : Comité de Lutte Contre la Barbarie et l'Arbitraire, 777 blvd des nations-unies, 13300 Salon, France.

L'Anarchist Black Cross est une fédération internationale de groupes autonomes dont le but est l'abolition définitive du système carcéral. Nous n'y arriverons pas du jour au lendemain et l'ABC propose dans un premier temps un soutien aux détenu-e-s et aux luttes de détenu-e-s. Nos activités consistent à assurer une aide multiforme à celles et ceux dont l'existence a été considérée comme indésirable par la machine judiciaire et que l'on fait disparaître entre quatre murs. Nous encourageons les lecteurEs à prendre contact avec les prisonnier-e-s, nous collectons des fonds et apportons un soutien financier, nous diffusons des informations dans un bulletin mensuel. Contactez-nous à une de ces deux adresses afin de recevoir des tracts de présentation, les bulletins précédents, des brochures, ou tout simplement pour en savoir davantage.

ABC c/o Maloka, BP 536, 21014 Dijon Cedex, France.
ABC c/o CCL, 4 rue de Colmar, 59000 Lille, France.
E-mail : maloka@chez.com Site Web : http://www.chez.com/maloka/